
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 9 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 10 ; votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POUILLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, et Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER

Absents : Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON (procuration à Anne CHOUVET), Jacques ROUX (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER), Vincent PELLETIER (procuration à Tom VAN DE VELDE)

Secrétaire de séance : Jean-Marc POUILLILIAN

Objet : Approbation du compte administratif année 2023 du budget Eau de la commune d'Eyglis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc POUILLILIAN, 1^{er} adjoint,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2023,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Madame le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité, elle n'est pas comptée dans le quorum et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Considérant que Madame Anne CHOUVET, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2023 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en ordonnant les dépenses justifiées et utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2023,

Arrête le compte administratif du budget Eau de la Commune comme suit :

Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévus 328 255,32 €
Réalisé 75 330,97 €
Reste à réaliser 0,00 €

Recettes :

Prévus 328 255,32 €
Réalisé 114 986,50 €
Reste à réaliser 0,00 €

Investissement :

Dépenses :

Prévus 761 027,89 €
Réalisé 376 644,47 €
Reste à réaliser : 69 353,27 €

Recettes :

Prévus : 761 027,89 €
Réalisé : 40 370,87 €
Reste à réaliser : 561,00 €

Résultat de l'exercice 2023 :

Investissement : déficit 336 273,60 €
Fonctionnement : excédent 39 655,53 €
Total : déficit 296 618,07 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2022) :

Investissement : excédent : 159 338,92 €
Fonctionnement : excédent : 219 204,88 €
Résultat global : excédent : 378 543,80 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

Investissement : déficit : 176 934,68 €
Fonctionnement : excédent : 258 860,41 €
Résultat global : excédent : 81 925,73 €

Le Maire sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 3 (Vincent PELLETIER, Agnès SIMOND et Tom VAN DE VELDE)

Déclare que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2023, est adopté.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le 1^{er} adjoint,

Jean-Marc POUILLIAN

